

Le 03 février 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :** Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :** Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** M. Jean-François MONTMARTIN

**OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension du système de vidéoprotection et création d'un réseau fibre optique**

Depuis l'installation en 2016 du système de vidéoprotection sur la commune de La Fouillouse, une baisse des diverses dégradations et autres incivilités a été constatée.

Pour étendre cette tranquillité, il y a lieu d'agrandir la vidéoprotection, en déployant de nouvelles caméras et un réseau fibre optique propre à la commune. L'objectif est de protéger plusieurs environnements tels que les entrées et sorties de villes, sécuriser des espaces publics sensibles comme les abords de la gare et le skate park par exemple. La dépense totale estimative de ce projet est de 180 000 € HT.

La Commune pourra notamment bénéficier de subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur maximale de 50% de la dépense, soit 90 000 €. 50% de la dépense sera financé sur les fonds propres de la commune.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Mme Laurence BUSSIÈRE ne prenant pas part au vote, DECIDE à l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** le projet de d'extension de vidéoprotection et de création du réseau fibre optique, dans la limite de 180 000€ HT, imputé sur la section d'investissement du budget communal,
- **DEMANDER** le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur maximale de 50% de la dépense, soit 90 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter tout autre organisme financeur pour obtenir un soutien financier, sans aller au-delà de 80% de la dépense,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.

Fait à la Fouillouse, le 03 février 2025

La secrétaire de séance,  
Jean-François MONTMARTIN



Le Maire,  
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250203-11-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025